

Charte d'accompagnement des locataires en fragilité économique de 3F Seine-et-Marne

Publié le 01/07/2020

3F Seine-et-Marne et les associations siégeant à sa commission de concertation locative ont signé la présente charte, dans la continuité de la "Charte nationale d'engagements de bonnes pratiques en faveur des locataires en situation de fragilité économique liée à la crise du Covid-19", signée le 4 mai par l'ensemble des composantes de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) avec les cinq organisations de locataires siégeant à la commission nationale de concertation.

[Télécharger le fichier](#)

